



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 70987

Texte de la question

M. Georges Ginesta appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la pollution induite par les sacs plastique. En effet, avec quinze milliards de sacs plastique distribués chaque année par les commerces de détail et les grandes surfaces en France, le phénomène revêt une ampleur considérable. Ces sacs sont souvent réutilisés par les consommateurs et une autre grande quantité est dispersée dans la nature. Pourtant, des solutions existent et les industriels proposent désormais des produits qui sont à la fois recyclables, compostables et biodégradables. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer la politique qu'elle compte mettre en place afin d'encourager l'utilisation et la commercialisation de ces sacs plastique écologiques.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux sacs de caisse et à la promotion des sacs biodégradables. Chacun peut constater qu'une trop large distribution des sacs à usage unique est synonyme de gaspillage des ressources naturelles. Par ailleurs, l'abandon de ces sacs dans le milieu naturel, résultant d'actes d'incivisme réprimés par la réglementation, représente une pollution visuelle, mais aussi un risque pour la faune. Des initiatives ont été prises au cours des derniers mois par différents acteurs. Ainsi, la grande distribution a pris des engagements sur le sujet en novembre 2003 et a annoncé une diminution de 15 % des quantités de sacs de caisse distribués en 2004. Une baisse de 15 % est également attendue pour l'année 2005. Ce sont des résultats encourageants mais il est nécessaire d'aller au-delà. Il convient d'étudier de façon approfondie les avantages et les inconvénients des différentes solutions, telles que celles évoquées dans la présente question. À cette fin, un groupe de travail réunissant des élus, des producteurs de différents types de sacs, la distribution, des représentants du monde associatif et des experts a examiné l'ensemble des possibilités. À l'issue des travaux de ce groupe de travail, un objectif de diminution de moitié des quantités de sacs de caisse distribués en 2006 par rapport au niveau de 2003 a été fixé. Cet objectif sera atteint en employant davantage les alternatives réutilisables. Lorsque l'usage de sacs jetables est inévitable, l'emploi de matériaux biodégradables est à encourager.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70987

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7259

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11302